Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_016-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC26-016

OBJET : SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ – RÉSEAU DE CHALEUR « NEMORA » DE RETIERS, MARTIGNE-FERCHAUD ET COESMES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024-2025

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, climatique et environnementale, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

En **2018**, Roche aux Fées Communauté a confié, par délégation de service public (**DSP**), pour une **durée de 23 ans**, **l'exploitation du réseau de chaleur de Retiers, Martigné-Ferchaud et Coesmes à la société NEMORA, filiale du groupe Nass&Wind Energie Verte depuis 2018**.

Le délégataire produit chaque année, dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et exposant les conditions d'exécution dudit service public[1].

L'autorité délégante doit soumettre ce rapport à son assemblée délibérante, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Roche aux Fées Communauté bénéficie de **l'assistance du cabinet INDDIGO** pour le contrôle et le suivi de cette délégation de service public.

2. ÉLÉMENTS CLEFS DU RAPPORT

- D'une manière générale, l'exercice d'exploitation 2024-2025 a été marqué par :
  - Un quatrième exercice complet pour les 3 réseaux et une **stabilité des consommations au global malgré des températures plus froides ;**
  - Une **hétérogénéité de l'évolution des quantités de chaleur livrée entre les 3 réseaux** sur les deux derniers exercices : Martigné-Ferchaud (+13%), Retiers (-3%) et Coësmes (-4%) ;
  - L'augmentation contenue des recettes (+1,4%) et la diminution des charges d'exploitation (-3,7%).

- D'un point de vue méthodologique, le rapport remis par le délégataire, au titre de l'exercice de juillet 2024 à juin 2025, fournit les principaux éléments demandés (tableaux d'analyse des consommations, recettes et dépenses).

[1] Conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales dans leur version en vigueur lors de la conclusion du contrat

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_016-DE

- D'un point de vue technique, le rapport est assez bien détaillé et fournit les principales informations techniques.

  Les performances globales sont satisfaisantes :
  - **Le taux de couverture bois est supérieur à l'engagement de la DSP**. Le taux d'ENR global est de 94,8% (90% prévu au contrat au global) avec plus de 90% de taux de couverture sur les 3 réseaux ;
  - Les consommations d'eau et d'électricité sont cohérentes sur les réseaux de Martigné-Ferchaud et Coësmes. Les consommations d'eau du réseau Retiers sont en revanche anormalement élevées impactés par une surconsommation due à un disfonctionnement dans les sanitaires de la chaufferie
  - Aucun défaut n'est relevé dans la continuité de service.

  Les rendements de production et de distribution sont quant à eux moins satisfaisants :
  - **Le rendement de production bois est particulièrement faible** pour le réseau de Retiers impacté par la qualité du bois et de l'eau. Le délégataire doit mettre en place des actions sur ces paramètres pour améliorer le rendement sur ce réseau et rester vigilant sur les 2 autres ;
  - Le rendement de distribution est peu élevé (mais principalement dû à la faible densité énergétique des réseaux).

  Un travail conjoint avec les fournisseurs de bois est à réaliser pour améliorer la qualité sur le réseau de Retiers.

  Le Délégataire a mis à jour l'ensemble des contrôles réglementaires. La traçabilité et la bonne réalisation des contrôles sont en amélioration par rapport aux exercices passés.

  Sur les éléments analysés, **des non-conformités ont été relevées sur la qualité de l'eau**. Pour les trois réseaux, les non-conformités sont liées aux **taux de phosphore et de molybdène ainsi qu'aux matières en suspension pour Retiers et Coësmes**.
  Les valeurs de dureté sont hautes pour chacun des réseaux ce qui accroît le risque d'entartrage.

- D'un point de vue financier, les documents comptables fournis permettent d'analyser le compte de résultat.

  Le résultat brut en 2024-2025 s'améliore mais reste déficitaire : -71 k€ contre -87 k€ en 2023-2024.

  Cette amélioration s'explique par une **baisse des charges d'exploitation** (-3 ,7%) notamment due à la baisse des frais d'assistance N&W (-35%). Ces charges sont cependant **toujours supérieures de 24% par rapport au compte prévisionnel du contrat** en lien avec :
  - La décorrélation de l'indexation des coûts d'approvisionnement avec l'indexation du prix de vente de la chaleur ;
  - Des dotations aux amortissements plus conséquentes que prévu initialement.

  Le résultat financier est à nouveau dégradé par l'augmentation et la rémunération du Compte courant N&W.

  Le **résultat brut cumulé depuis le début du contrat est de -412 k€.**

Le rapport entre le chiffre d'affaires et le nombre de MWh livré permet d'établir le **prix moyen de vente de la chaleur qui passe de 131 €HT/MWh en 2023/2024** à **132 €HT/MWh en 2024/2025**.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_016-DE

3. COMMUNICATION

Le rapport complet est consultable :

- au siège de la Communauté de communes.
- et sur son site internet :
  - https://www.rafcom.bzh/la-communaute-de-communes/instances-et-competences/les-assemblees/les-conseils-communautaires
  - https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/transition-energetique/les-energies-renouvelables

L'analyse du rapport annuel par le Cabinet INDIGGO est jointe en annexe de la présente délibération.

Il vous est proposé :

- ***De prendre acte du rapport annuel d'activité 2024-2025*** *de l'entreprise NEMORA, concernant* ***l'exécution*** *du* ***service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique*** *de Roche aux Fées Communauté,*
- ***De prendre acte de la présentation des comptes 2024-2025,***
- *De mettre à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres de Roche aux Fées Communauté, pendant un mois, le rapport annuel 2024-2025 du délégataire du réseau de chaleur.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité 2024-2025 de l'entreprise NEMORA et de la présentation des comptes 2024-2025.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_016-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel [illegible] 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE
	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)*
	M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)*
	M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance